

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

M. Coronado, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, Mme Dufлот,
M. Mamère, M. Noguès, M. Roumégas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Rétablir l'alinéa 26 dans la rédaction suivante :

« 21. Médiateur national de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réintégrer le Médiateur national de l'énergie dans la liste des autorités administratives indépendantes prévues par le présent texte, conformément au vote de l'Assemblée nationale en première lecture.